

N° 04/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 janvier 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 février 2023

Objet de la délibération :

Règlement budgétaire et financier

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Vanessa DORDOR à Franck COLLINET, Christophe FAIVRE-PIERRET à Jean-Claude GRENIER, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Pascal GOSSE à

Procuration Yves MOUGIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Philippe BOUQUET, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Marie-Christine LEGAIN, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN

Suppléé(e)s Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Claude CHATELAIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Gérard MOUGIN

Absent(e)s Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le passage de la CCLL sur le référentiel comptable M57 le 1^{er} janvier 2024,

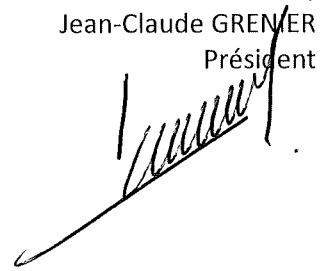
La CCLL souhaite se conformer dès à présent à l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Ce document fixe notamment :

- Le cadre juridique du budget intercommunal : les orientations budgétaires, le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif, le compte de gestion et le compte financier unique,
- L'exécution budgétaire : l'exécution des dépenses avant l'adoption du budget, le circuit comptable des dépenses et des recettes, le délai global de paiement, les dépenses obligatoires et imprévues,
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année : la gestion patrimoniale, les amortissements, les provisions, les opérations de fin d'exercice,
- La gestion de la dette et de la trésorerie

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé.

Invité à délibérer, le conseil Communautaire approuve le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes Loue Lison annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 31.01.2023
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GREMER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-04-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023